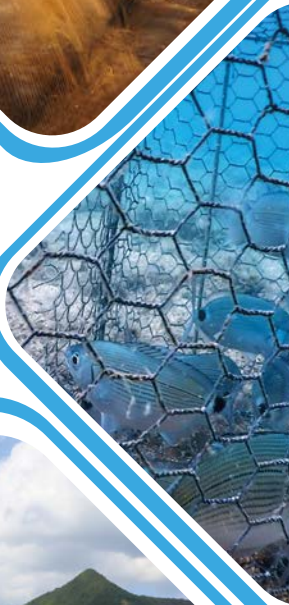
Collectivité Territoriale de Martinique



L'essentiel
à savoir sur le
FEAMPA
Volet territorial

Fonds Européen pour les Affaires Maritimes, la Pêche et l'Aquaculture
2021 - 2027







SOMMAIRE

Qui pilote le FEAMPA ? 3
Qui peut bénéficier du FEAMPA ? 3

Ce qu'il faut savoir ! 4
Objectifs 4
Plan d'Actions Martinique (PA) 5
Les nouveautés 5
Le FEAMPA 6

Qui pilote le FEAMPA ?

Partage de la gestion des opérations

L'État
Autorité de gestion

National

La Direction Générale des Affaires Maritimes, la Pêche et de l'Aquaculture **(DGAMPA)**

Enveloppe budgétaire

567 M€*

Les Régions
Organismes intermédiaires

Martinique

La Collectivité Territoriale de Martinique **(CTM)**

Enveloppe budgétaire

16 M€*

pour l'investissement dont **5M€** pour la compensation des Surcoûts (CS)

Qui peut bénéficier du FEAMPA ?

Tout professionnel de la pêche et de l'aquaculture

- Pêcheurs et armateurs
- Entreprises aquacoles
- Autorités publiques
- Organisations professionnelles

Les **« Fiches Critères »**,
détaillent l'ensemble des critères d'éligibilité et sont disponibles sur le site :

www.europe-martinique.com/fonds-europeen-pour-la-peche/#

* M : million d'euros

Ce qu'il faut savoir !

Le Fonds Européen pour les Affaires Maritimes, la Pêche et l'Aquaculture (FEAMPA)

Période **2021-2027**

Une aide financière de l'Union européenne qui vise à soutenir les secteurs de la pêche et de l'aquaculture.

3 priorités

Objectifs

Aider au développement durable...



de la pêche



de l'aquaculture



des zones côtières

... en investissant dans des projets



de modernisation

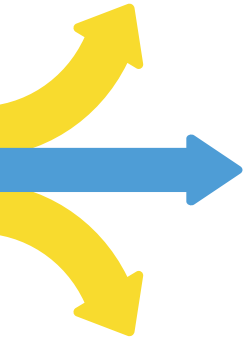


de diversification



de préservation des ressources marines

Plan d'Actions Martinique (PA)



1 - Favoriser **une pêche durable et la conservation des ressources biologiques aquatiques.**

2 - Encourager **les activités aquacoles durables, la transformation et la commercialisation des produits de la pêche et de l'aquaculture, et contribuer à la sécurité alimentaire**

3 - Permettre une **économie bleue et durable,** c'est-à-dire **l'exploitation raisonnable des ressources marines** dans les zones côtières tout en assurant leur renouvellement pour les générations futures.

Favoriser **le développement des communautés de pêche et d'aquaculture**

Les nouveautés

Le dépôt et traitement des dossiers FEAMPA sont aujourd'hui entièrement dématérialisés.

Où déposer une demande FEAMPA ?

En ligne **sur la plateforme E-Synergie** :
https://synergie-europe.fr/e_synergie/portail/martinique

Besoin d'aide & d'infos

« Appui aux porteurs » de la Direction Orientation et appui aux porteurs de projets :

Tél. : 0596 598900
Email : appui.europe@collectivitedemartinique.mq
Site : www.europe-martinique.com

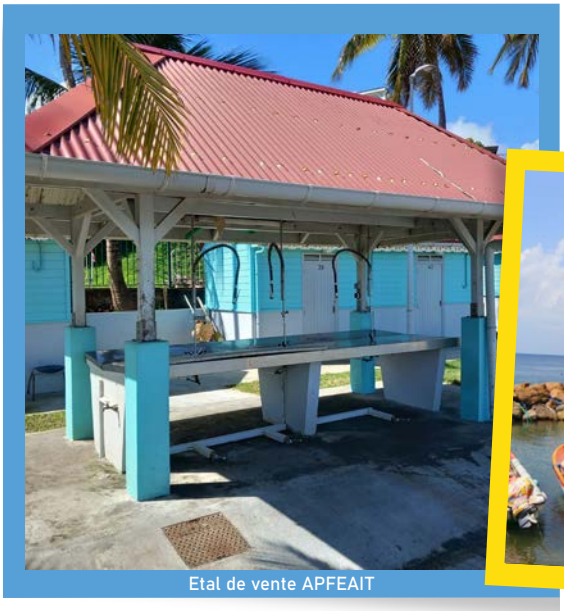
Centre Accompagnement Administratif Maritime Pêche et Aquaculture (CAAMPA)

Email : Caampa-martinique@orange.fr
Contact : 0596 73 73 01
Site : Caampa-martinique@orange.fr

LE FEAMPA

Le Fonds Européen pour les Affaires Maritimes, la Pêche et l'Aquaculture (FEAMPA) est doté d'une enveloppe globale de **6,1 Milliards d'euros** pour l'ensemble des pays de l'Union Européenne pour la période de 2021-2027.

Il soutient la petite pêche côtière, les jeunes pêcheurs et promeut l'aquaculture durable.
Il a également pour vocation de contribuer à l'atténuation du changement climatique ainsi qu'à l'adaptation face à celui-ci.



Etal de vente APFEAIT



Baie des pêcheurs



Direction de la Gestion Partagée des Fonds Européens

Vos contacts
Centre Delgrès, Bâtiment B
Morne Dillon Route Dorothy
97200 Fort-de-France
Numéro unique : 0596 518 578 (tapez 7)
Mail : appui.europe@collectivitedemartinique.mq
www.europe-martinique.com

Collectivité Territoriale de Martinique



